

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 05 octobre 2020 par Microsoft Teams.

Sont présents à cette visioconférence par Microsoft Teams:

Alain St-Pierre, maire

Mélanie Vogt, conseillère

Diane Kirouac, conseillère

Dominique Poulin, conseiller

Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Nicolas Labbé, conseiller

Alexandre Bergeron, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistant également à la séance, par Microsoft Teams Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue aux élus. Il mentionne qu'il y a eu une plénière avant la rencontre. Il est important de respecter les consignes sanitaires. Pour les organismes, il est encore temps de faire vos demandes, car nous sommes à préparer le budget 2021. Le ministre François Legault a lancé l'application Alerte Covid à installer sur les téléphone intelligent afin de faire le traçage de tous les gens qui ont la Covid. Monsieur St-Pierre invite tous les citoyens à accéder à cette application. Il souhaite également un bon congé de l'Action grâce à tous et d'en profiter pour prendre de l'air. La prochaine rencontre devrait être tenue en présentiel si les consigne ne change pas, à suivre...

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 14 septembre au 1^{er} octobre 2020 et du journal des salaires de septembre 2020 ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Avis de motion d'adoption du projet de règlement 2020-05 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau ;
6. Résolution adoptant le projet de règlement 2020-05 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau ;
7. Avis de motion d'adoption du règlement 2020-06 modification au règlement de zonage ;
8. Résolution adoptant le 1^{er} projet de règlement 2020-06 et fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation écrite ;
9. Avis de motion d'adoption du projet de règlement 2020-07 modifiant le règlement d'urbanisme ;

10. Résolution adoptant le 1^{er} projet de règlement 2020-07 et fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation écrite ;
11. Avis de motion d'adoption du règlement 2020-08 modification au règlement de lotissement ;
12. Résolution adoptant le 1^{er} projet de règlement 2020-08 et fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation écrite ;
13. Avis de motion d'adoption du règlement 2020-09 modification au règlement de construction ;
14. Résolution adoptant le 1^{er} projet de règlement 2020-09 et fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation écrite ;
15. Avis de motion d'adoption du règlement 2020-10 concernant la tarification sur la mise en forme et la pose d'asphalte sur la rue Des Plaines ;
16. Résolution adoptant le projet de règlement 2020-10 ;
17. Résolution d'acceptation du dépôt d'un projet « Mutualisation des services pour l'inspection municipale et l'acquisition d'un logiciel » dans le cadre du programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale avec la MRC d'Arthabaska ;
18. Décompte #3 Sintra inc. travaux rue Poisson ;
19. Sogetel installation et fibre SST et Internet haute vitesse à la Station des eaux usées ;
20. Résolution aide financière - besoins liés à la légalisation du cannabis ;
21. Transmission à la MRC – Candidat au Conseil jeunesse de la MRC d'Arthabaska ;
22. Résolution demande d'autorisation de traverse de chemin public Club Ardad Drummondville ;
23. Légion Royale Canadienne – demande de contribution ;
24. Nom du jardin/halte écologique ;
25. Utilisation de salle – Covid défi 28 jours ;
26. Fête de l'Halloween ;
27. Correspondances ;
28. Affaires nouvelles ;
29. Période de questions de l'assistance ;
30. Varia ;
31. Levée de la séance du 5 octobre 2020.

N.B. EXCEPTIONNELLEMENT, LE CONSEIL VA SIÉGER À HUIS CLOS, QUE LE PUBLIC NE SERA PAS ADMIS AU COURS DES PROCHAINES SÉANCES ET QUE LES CITOYENS QUI LE DÉSIRENT SONT INVITÉS À POSER LEURS QUESTIONS PAR COURRIEL À : directiongenerale@munstalbert.ca

2020-115 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller
Appuyé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que soit retiré le point 23:

Que l'ordre du jour du 5 octobre 2020 soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-116 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020

Proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller
Appuyé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que le procès-verbal du 14 septembre 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-117 Approbation des comptes du 11 au 30 septembre 2020

ATTENDU QUE le journal des salaires du mois de septembre et la liste des chèques ont été présentés et qu'une copie a été remise à chacun des conseillers par envoi électronique;

Proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller
Appuyé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller

Et, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer, le tout tel que présenté au journal des déboursés, d'autoriser la directrice-générale et secrétaire-trésorière à payer lesdits comptes :

Registre des chèques # 2659 à # 2671 au montant de 26,563.37\$,

Registre des prélèvements #159 à 172 au montant de 12 515.93\$,
Totalisant des dépenses pour le mois de septembre de 39 079.30\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 5 octobre 2020.

Suzanne Crête
Directrice-générale/Secrétaire-Trésorière

2020-118-A Avis de motion

Monsieur Dominique Poulin, conseiller donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'abroger le règlement 2007-06 concernant le clapet antiretour et soupape de sureté à l'égard de tout immeuble et sera remplacé par le règlement 2020-05 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2020-118-B Résolution adoptant le projet de règlement abrogeant le règlement 2007-06 par le règlement 2020-05 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

Il est proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller.

Il est résolu d'adopter le règlement 2020-05 abrogeant le règlement 2007-06 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une consultation écrite sera tenue du 14 au 29 octobre 2020 (15 jours). Lors de cette consultation, un avis public expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et permettra des commentaires de personnes et organismes qui désirent s'exprimer par écrit.

2020-119 Madame Diane Kirouac, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'incorporer en concordance, les dispositions des règlements 357, 363, 381, 385 et 393 modifiant le schéma d'aménagement et de développement, soit principalement :
 - des dispositions relatives aux élevages à forte charge d'odeur;
 - la garde de poules en milieu urbain;
 - des dispositions relatives aux zones inondables de grand courant;
 - des dispositions sur la pollution visuelle;
 - le calcul des distances séparatrices;
 - les dispositions portant sur les distances entre chaque unité d'élevage de porcs.
- de mettre à jour le cadastre à la suite de la rénovation cadastrale;
- d'ajuster la délimitation des zones au plan de zonage;
- d'ajouter et de mettre à jour certaines définitions;
- d'ajouter des dispositions concernant les projets intégrés dans la zone « R-7 »;
- d'ajuster certaines normes d'implantation et d'usages dans les zones R-7, R-10, R-13, R-14, M-1 et M-2 afin de correspondre à la situation réelle des zones;
- d'ajouter les usages de cordonnerie et rembourreur dans les usages complémentaires à une habitation;
- de mettre à jour des dispositions sur les marquises;
- d'ajuster la superficie des bâtiments accessoires;
- de mettre à jour les normes d'implantation pour une piscine ou un spa;
- d'agrandir la zone R-7 à même une partie de la zone R-8;
- d'autoriser les habitations unifamiliales jumelées, les bureaux intégrés à l'habitation et les services intégrés à l'habitation dans la zone R-8;
- de créer la zone R-9 à même une partie de la zone R-8;
- d'abroger les normes d'entreposage de boues stabilisées.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2020-120 Résolution adoptant le premier projet de règlement d'amendement au règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation

SUR PROPOSITION Madame Diane Kirouac, conseillère,
IL EST RÉSOLU d'adopter le projet du règlement de zonage n° 2020-06.

Le présent projet de règlement n°2020-06 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'incorporer en concordance, les dispositions des règlements 357, 363, 381, 385 et 393 modifiant le schéma d'aménagement et de développement, soit principalement :
 - des dispositions relatives aux élevages à forte charge d'odeur;
 - la garde de poules en milieu urbain;
 - des dispositions relatives aux zones inondables de grand courant;
 - des dispositions sur la pollution visuelle;
 - le calcul des distances séparatrices;
 - les dispositions portant sur les distances entre chaque unité d'élevage de porcs.
- de mettre à jour le cadastre à la suite de la rénovation cadastrale d'ajuster la délimitation des zones au plan de zonage;
- d'ajouter et de mettre à jour certaines définitions;
- d'ajouter des dispositions concernant les projets intégrés dans la zone « R-7 »;
- d'ajuster certaines normes d'implantation et usages dans les zones R-7, R-10, R-13, R-14, M-1 et M-2 afin de correspondre à la situation réelle des zones;
- d'ajouter les usages de cordonnerie et rembourreur dans les usages complémentaires à une habitation;
- de mettre à jour des dispositions sur les marquises;
- d'ajuster la superficie des bâtiments accessoires;
- de mettre à jour les normes d'implantation pour une piscine ou un spa;
- d'agrandir la zone R-7 à même une partie de la zone R-8;
- d'autoriser les habitations unifamiliales jumelées, les bureaux intégrés à l'habitation et les services intégrés à l'habitation dans la zone R-8;
- de créer la zone R-9 à même une partie de la zone R-8;
- d'abroger les normes d'entreposage de boues stabilisées.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une consultation écrite sera tenue du 14 au 29 octobre 2020. Lors de cette consultation, un avis public expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et permettra des commentaires de personnes et organismes qui désirent s'exprimer par écrit.

2020-121 Avis de motion

Monsieur le conseiller Alexandre Bergeron donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

- De mettre à jour le cadastre et d'ajuster la limite des affectations avec le nouveau cadastre au plan d'affectation du sol, à la suite de la rénovation cadastrale;
- D'ajouter l'identification des circuits de « Véloroute » au plan d'affectation du sol.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2020-122 Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au plan d'urbanisme et fixant la date de l'assemblée de consultation

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller.

Il est résolu d'adopter le projet du plan d'urbanisme n° 2020-07.

Le présent projet de règlement n° 2020-07 aura pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme afin :

- De mettre à jour le cadastre et d'ajuster la limite des affectations avec le nouveau cadastre au plan d'affectation du sol, à la suite de la rénovation cadastrale;
- D'ajouter l'identification des circuits de « Véloroute » au plan d'affectation du sol.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une consultation écrite sera tenue du 14 au 29 octobre 2020 (15 jours). Lors de cette consultation, un avis public expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et permettra des commentaires de personnes et organismes qui désirent s'exprimer par écrit.

2020-123 Avis de motion

Monsieur le conseiller Alexandre Bergeron, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin d'ajuster la terminologie dans les tableaux de superficies minimales des terrains.

Une dispense de lecture du dit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du dit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2020-124 Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement le règlement de lotissement

SUR PROPOSITION DE Madame Diane Kirouac, conseillère.

Il est résolu d'adopter le projet du règlement de lotissement n° 2020-08.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin d'ajuster la terminologie dans les tableaux de superficies minimales des terrains.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une consultation écrite sera tenue du 14 au 29 octobre 2020 (15 jours). Lors de cette consultation, un avis public expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et permettra des commentaires de personnes et organismes qui désirent s'exprimer par écrit.

2020-125 Avis de motion

Monsieur le conseiller Nicolas Labbé, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- d'incorporer les dispositions du règlement 357 modifiant le schéma d'aménagement, soit principalement :
 - l'abrogation des dispositions relatives aux guérites et aux droits acquis sur la fortification des bâtiments.
- de mettre à jour des dispositions sur la propreté des terrains et la présence de véhicules non immatriculés.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2020-126 Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au règlement de construction et fixant la date de l'assemblée de consultation

SUR PROPOSITION DE Monsieur Dominique Poulin, conseiller.

Il est résolu d'adopter le projet du règlement de construction n°2020-09.

Le présent projet de règlement n° 2020-09 aura pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- d'incorporer les dispositions du règlement 357 modifiant le schéma d'aménagement, soit principalement :
 - l'abrogation des dispositions relatives aux guérites et aux droits acquis sur la fortification des bâtiments.
- de mettre à jour des dispositions sur la propreté des terrains et la présence de véhicules non immatriculés.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une consultation écrite sera tenue du 14 au 29 octobre 2020 (15 jours). Lors de cette consultation, un avis public expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et permettra des commentaires de personnes et organismes qui désirent s'exprimer par écrit.

2020-127 Avis de motion

Monsieur Dominique Poulin, conseiller donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Le règlement numéro 2020-10 aura pour objet la tarification sur la mise en forme et la pose d'asphalte sur la rue Des Plaines.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2020-128

ACCEPTATION DU DÉPÔT D'UN PROJET « MUTUALISATION DES SERVICES POUR L'INSPECTION MUNICIPALE ET L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL » DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC D'ARTHABASKA

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide de l'*Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la ville de Daveluyville et les municipalités de Chesterville, Sainte-Hélène-de-Chester, Saint-Rémi-de-Tingwick, Saint-Samuel, Sainte-Séraphine, Saint-Valère, Saint-Norbert-d'Arthabaska, Tingwick, Sainte-Élizabeth-de-Warwick, Notre-Dame-de-Ham, Saint-Albert et la MRC d'Arthabaska désirent présenter un projet de Mutualisation des services pour l'inspection municipale et l'acquisition d'un logiciel dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Albert s'engage à participer au projet de Mutualisation des services pour l'inspection municipale et l'acquisition d'un logiciel et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC d'Arthabaska comme organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

2020-129

Décompte progressif no 3 – Sintra inc. – rue Poisson

Attendu que EXP a fait parvenir à la Municipalité le décompte progressif no.3 relativement aux travaux de voirie et de pavage sur la rue Poisson effectués par l'entreprise Sintra inc.

Attendu que ledit décompte est de 5 655.38\$ a été vérifié par Monsieur Jocelyn Michaud de EXP ;

Il est proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller **Que** la Municipalité de St-Albert accepte de payer le décompte no.3 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le compte mentionné ci-haut.

Signé, ce 05 octobre 2020.

Suzanne Crête,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2020-130 Contrat de service – Sogetel – Station épuration des eaux usées

Attendu que la station des eaux usées est desservie par une carte d'appel téléphonique pour son réseau internet;

Attendu que la qualité et réception du réseau est faible et cause des problèmes de connections;

Attendu que la municipalité a demandé à notre fournisseur de télécommunication « Sogetel » de nous faire un estimé des coûts pour l'installation d'un réseau fiable;

Attendu que l'offre de service comprend le lien entre les stations de pompage du DMR, 1374, rue Principale et de la Station;

Attendu que l'offre comprend l'installation du fil de service 12 fibres, le matériel de terminaison, le convertisseur fibre 100Base-FX à TX ainsi que l'installation, le coût est de 4001.08\$ plus taxes.

Attendu qu'il y aura des frais fixe de 194.95\$ comprenant le service EVPL et internet.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller que la municipalité acquiesce à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

2020-131 Aide financière – besoins liés à la légalisation du cannabis

Attendu que le gouvernement du Québec a rendu disponible une aide financière pour la mise sur pied d'activités de sensibilisation et de prévention en lien avec la légalisation du cannabis;

Attendu que le gouvernement du Québec a transmis cette aide financière à la MRC d'Arthabaska, qui assume la gestion des sommes allouées;

Attendu que la somme allouée totale pour la Municipalité de Saint-Albert est de 3920.44\$;

Considérant que la municipalité aimerait apporter une aide financière aux organismes tel qu'Action toxicomanie et la Maison de thérapie Victoriaville-Arthabaska (Centre de soutien et de traitement aux dépendances).

Il est proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

De recommander à la MRC d'Arthabaska d'affecter l'entièreté des sommes allouées pour la Municipalité de Saint-Albert, soit 1960.22\$ à l'organisme Action toxicomanie et 1960.22\$ à la Maison de thérapie Victoriaville-Arthabaska.

D'autoriser le maire Alain St-Pierre et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer la lettre d'engagement transmise par la MRC d'Arthabaska pour autoriser l'utilisation des fonds;

De réaliser et de finaliser le projet au plus tard le 31 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

2020-132 Résolution engagement d'actions municipales concernant les propositions du conseil jeunesse

Considérant que la MRC d'Arthabaska a convenu en 2018 de mettre en place un conseil jeunesse sur son territoire ;

Considérant que chacune des municipalités de la MRC est invitée à élire un jeune représentant ou une jeune représentante pour le représenter pour la période d'octobre 2020 à juin 2021 ;

Considérant que la municipalité de Saint-Albert a reçu la candidature de monsieur Cédric Ouellet ;

Considérant que les élus municipaux ont eu une présentation pour la candidature reçue ;

Considérant que le représentant jeunesse de la municipalité deviendra ainsi porte-parole des jeunes sur son territoire et qu'occasionnellement, le conseil municipal l'invitera à venir présenter l'avancement des travaux du Conseil jeunesse de la MRC;

Il est proposé par monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller, que la municipalité de Saint-Albert nomme Cédric Ouellet à titre de délégué jeunesse avec le mandat de siéger sur le Conseil jeunesse de la MRC d'Arthabaska et de contribuer aux travaux de ce comité dans l'intérêt de l'ensemble de nos jeunes citoyens et citoyennes et ce pour la période allant d'octobre 2020 à juin 2021. Il sera le représentant de la troisième édition du CJA de la MRC d'Arthabaska.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-133 Traverse de route – Saison 2020-2021 Club de motoneige Ardad Drummondville

Attendu que le Club de motoneige ARDAD Drummondville a fait parvenir à la Municipalité de Saint-Albert une demande d'autorisation de passages sur le chemin public suivant :

- Rang 10 (passage) ;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert accepte de renouveler l'entente d'autorisation de traverse de chemins avec le Club de motoneiges ARDAD Drummondville pour la saison hivernale 2020-2021.

Que ces demandes sont renouvelables à chaque année.

Que comme par les années passées la signalisation sur les sentiers est aux frais des clubs de motoneiges.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-134 Demande de commandite – Légion Royale Canadienne

Attendu que la Légion Royale Canadienne a fait parvenir à la municipalité une demande de commandite pour le Jour du Souvenir se tenant le samedi 07 novembre prochain à 11h00 au cénotaphe du centre-ville de Victoriaville;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert verse un montant de 100.00\$ à la Légion Royale Canadienne pour le Jour du Souvenir ;

Que Madame Diane Kirouac, conseillère, soit présente lors de l'évènement pour déposer une couronne de fleurs à la mémoire des soldats disparus au nom de la Municipalité de Saint-Albert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-135 Utilisation des salles par les organismes

Après discussion entre les élus concernant l'utilisation des salles par les organismes, un vote est demandé. Quatre (4) élus sont pour et deux (2) sont contre. Il est résolu à la majorité que la municipalité acquiesce à la demande du Premier ministre François Legault de maintenir le défi 28 jours et de ce fait interdire la location des salles et en aviser les organismes.

2020-136 Fête de l'Halloween

Aucune décision n'est prise concernant la Fête de l'Halloween, nous attendons de voir les consignes du gouvernement, dossier à suivre.

2020-137 Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation des inspecteurs en bâtiment et pour les cours d'eau

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), ci-après citée « la loi »;

ATTENDU QUE l'entente conclue entre la MRC et la municipalité en vertu de l'article 108 de la loi, relativement à l'application de la politique de gestion des cours d'eau et du règlement relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau;

ATTENDU QUE selon cette entente, la municipalité doit procéder à l'engagement et au maintien du personnel requis et notamment, à la nomination d'au moins un employé qui exerce les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la loi;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Albert ;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller,

QUE la Municipalité de Saint-Albert désigne Mesdames Amélia Lacroix, Annie Ruelland, Valérie Gagné et Jennifer Bradley ainsi que Messieurs Vincent Roy et Philippe Habel, à titre de personne désignée au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaire responsable pour l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique et le G100 :

Que la Municipalité de Saint-Albert désigne Mesdames Amélia Lacroix, Annie Ruelland, Valérie Gagné et Jennifer Bradley ainsi que Messieurs Vincent Roy et Philippe Habel, à titre d'employé chargé d'exercer la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.

QUE la Municipalité de Saint-Albert s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-138 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises

leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

2020-139 Produits économiseurs d'eau et d'énergie homologués WaterSense d'Hydro-Québec

Attendu qu'Hydro-Québec à lancer un programme des produits économiseurs d'eau et d'énergie;

Attendu que ce programme est une façon de donner du répit financier à nos citoyens tout en contribuant à économiser l'eau potable;

Attendu que chaque trousse comprend une pomme de douche, un aérateur de robinet de cuisine et de salle de bains, un ruban de téflon, un sablier de douche ainsi qu'un sac débitmètre;

Attendu que pour se procurer les troussees au coût de 8.00\$ chacune la municipalité doit faire l'achat de 50 troussees et plus;

Il est résolu unanimement par les membres du conseil que la municipalité fasse l'acquisition de 50 troussees à 8\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-140 Levée de la séance du 5 octobre 2020

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller :

Que la séance du 5 octobre 2020 soit levée à 20h12

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, Directrice-générale/
Secrétaire-trésorière

Je, Alain St-Pierre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 05 octobre 2020

Alain St-Pierre, maire